

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes@bbox.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2017

PRÉSENTS : M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. TOINON Alain, M. BOUQUET Jean-Pierre, Mme CHALANDON Nicole, M. GARNIER Philippe, Mme PELLETIER Catherine, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. SANDIER Bertrand, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, Mme VERNE Georgette.

ABSENT EXCUSE ET REPRESENTE: M. BLANCHON Pierre-François (pouvoir à Daniel TOINON)

SECRETAIRE : M. BOUQUET Jean-Pierre

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une minute de silence en mémoire de M. Michel OLIVIER, nouveau membre du Conseil Municipal décédé en ce début d'année. Il aura marqué le Conseil par sa gentillesse et son dynamisme.

1- ETABLISSEMENT DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'intégrer les commissions suivantes :

CCAS : M. DUMONT François, M. BOUQUET Jean-Pierre, Mme CHALANDON Nicole, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène.

FINANCES : M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, M. BLANCHON Pierre-François, M. GARNIER Philippe, Mme PELLETIER Catherine.

Les adjoints délégués animeront les commissions suivantes auxquelles ils appartiennent sous la présidence de Monsieur le Maire :

URBANISME / VOIRIE / ASSAINISSEMENT : M. CROZIER Bernard, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. BLANCHON Pierre-François, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M SEON Eric, M. TOINON Daniel

BATIMENTS COMMUNAUX / CIMETIERE / FLEURISSEMENT : M. TOINON Alain, M. CROZIER Bernard, M. BOUQUET Jean-Pierre, Mme CHALANDON Nicole, Mme PELLETIER Catherine, M. SANDIER Bertrand, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, Mme VERNE Georgette.

COMMUNICATION : Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. GARNIER Philippe, Mme PELLETIER Catherine, Mme VERNE Georgette.

ECOLE : M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. SANDIER Bertrand.

BIBLIOTHEQUE / ASSOCIATIONS / SPORT : Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. BLANCHON Pierre-François, Mme CHALANDON Nicole, M. GARNIER Philippe, M. TOINON Daniel.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer une commission exceptionnelle portant sur l'étude de l'intercommunalité. En effet, il est acté une possibilité pour certaines communes de partir de la Communauté de Commune de Forez Est pour rejoindre les monts du Lyonnais.

Monsieur Norbert Dupeyron, 5^{ème} délégué, a en charge de faciliter l'organisation du départ des communes qui le souhaitent. La décision de rester ou quitter la CCFE devra être prise avant le mois de Mars. La commission Intercommunalité aura pour objectif de faire un panorama d'étude sur les deux intercommunalités afin que l'ensemble des conseillers ait les éléments nécessaires pour voter.

ETUDE INTERCOMMUNALITE : M. CROZIER Bernard, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. TOINON Alain, M. BOUQUET Jean-Pierre, M. GARNIER Philippe, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Daniel, M. BLANCHON Pierre-François.

L'ensemble des conseillers présents acceptent d'intégrer ces différentes commissions.

2- NOMINATIONS DES REPRESENTANTS AUPRES DES ORGANISMES ET DES SYNDICATS EXTERIEURS : SIEMLY, SIEL, CNAS, DEFENSE NATIONALE, OFFICE DU TOURISME...

DEFENSE NATIONALE :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un conseiller en charge des questions de défense. Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Après délibération, l'assemblée

DESIGNE **Monsieur Eric SEON**, titulaire
 Monsieur Bertrand SANDIER, suppléant.

DELEGUE CNAS :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales partielles 2016, il y a lieu de désigner un délégué chargé de représenter la commune au **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE **Monsieur François DUMONT**, délégué au CNAS.

DELEGUES OFFICE DU TOURISME DE FOREZ EN LYONNAIS :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales partielles 2016, il y a lieu de désigner des délégués chargés de représenter la commune au sein de l'Office de Tourisme de Forez en Lyonnais.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE : **Madame Nicole CHALANDON**
 Madame Georgette VERNE
 Madame Marie-Hélène PENVEN DE MARI

DESIGNATION DELEGUES SIMA COISE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales partielles 2016 il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant chargés de représenter la commune au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la COISE (SIMA COISE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE Monsieur BLANCHON Pierre-François, délégué titulaire,
Monsieur TOINON Daniel, délégué suppléant.**

DELEGUES SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales partielles 2016, il y a lieu de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant chargés de représenter la commune au sein du Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE Monsieur BOUQUET Jean-Pierre délégué titulaire
Monsieur SANDIER Bertrand, délégué suppléant.**

DELEGUES SIEMLY :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales partielles 2016, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier. Il précise que ces délégués peuvent être extérieurs au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Christian Bruyère, ancien délégué titulaire et Vice-président de ce syndicat souhaite poursuivre ses actions au SIEMLY

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE : Monsieur BRUYERE Christian, délégué titulaire
Monsieur CROZIER Bernard, délégué titulaire
Monsieur SANDIER Bertrand, délégué suppléant**

3- FIXATION DU TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et adjoints.

Il précise que depuis le 1^{er} janvier 2016, les indemnités du maire étaient fixées à titre automatique au taux plafond (31% de l'indice 1015 pour les communes de 500 à 999 habitants) sans possibilité d'y déroger.

Depuis la publication de la loi n°2016-1500 du 08 novembre 2016, le maire peut, à son libre choix, demander à ne pas bénéficier du montant maximum, le conseil Municipal pouvant alors, par délibération, le fixer à un montant inférieur.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de fixer le montant de ses indemnités à 17% de l'indice 1015 soit le taux applicable aux communes de moins de 500 habitants.

Le conseil municipal,
Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré, DECIDE

A compter du 16 décembre 2016, date de prise de fonctions, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est fixé comme suit :

Maire	17 %de l'indice 1015
Adjoints	8.25 % de l'indice 1015 ; ce taux est applicable aux trois adjoints

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à cette décision.

REMPLACEMENT FONCTION DE MAIRE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démission de Monsieur Christian Bruyère de sa fonction de Maire de la commune de Maringes en date du 28 septembre 2016.

Il informe qu'à partir de cette date et jusqu'à l'élection du nouveau maire le 16 décembre 2016, Monsieur Bernard CROZIER, alors 2^{ème} adjoint a remplacé le maire dans la plénitude de ses fonctions.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer les indemnités de fonction de maire à Monsieur Bernard Crozier durant toute la durée ou il a assuré le remplacement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE que Monsieur Bernard CROZIER percevra les indemnités de fonction de maire durant toute la période où il a assuré le remplacement soit du 28 septembre 2016 au 16 décembre 2016.

DECIDE que le montant de ses indemnités durant cette période sera fixé comme suit :
31% de l'indice 1015 (montant applicable sur cette période).

4- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire expose que suivant l'article L 2122-22 du CGCT (Code général des Collectivités Territoriales), des délégations peuvent être attribuées au Maire par le Conseil Municipal pour la durée du mandat. Elles sont au nombre de 24.

Des limites sont cependant obligatoires pour certaines.

Il invite le Conseil Municipal à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, considérant l'intérêt qu'il y a à faciliter la bonne marche de l'administration communale, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident de charger le Maire :

→De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et leurs avenants tels que définis par l'article 28 du Code des Marchés Publics qui peuvent être passés sans formalités selon la procédure adaptée dans les limites ainsi fixées lorsque les crédits sont inscrits au budget :
Marchés de fournitures et de services compris entre 1 et 5000€ HT.
Marché de travaux compris entre 1 et 5000€ HT.

→De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

→De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

→D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges

→De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

→De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€

AUTORISE que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci.

PREND ACTE que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

PREND ACTE que, conformément à l'article L. 2122-22 susvisé, la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat ;

PREND EGALEMENT ACTE que cette délibération est à tout moment révocable.

5- ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Fondation du Patrimoine souhaite verser une subvention à notre commune pour la restauration de la chapelle. Il précise que celle-ci correspond à 18% du montant total HT des travaux éligibles pour la restauration de la chapelle soit 2000€. Il explique qu'en échange de cette subvention, la mairie s'engage à apposer la plaque de l'opération « Au Fil du Patrimoine » témoignant du soutien à ce projet.

De même, le concours apporté par la fondation du patrimoine et la région Rhône Alpes devra être mentionné dans toute communication réalisée à ce sujet.

La commune devra aussi adhérer à la fondation du patrimoine pour un montant de 50€.

L'ensemble des conseillers donne son accord à Monsieur le Maire pour signer cette convention et adhérer à la fondation du patrimoine.

QUESTIONS DIVERSES :

PETITS TRAVAUX MAIRIE :

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers du devis de l'entreprise Clapeyron afin de procéder à la pose d'un store rouleau intérieur fixé sur la porte de la mairie ainsi que la pose d'un cylindre de sureté avec huit clefs de sécurité. Le montant pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 314.40€ HT soit 377.28€TTC.

De même, il est à prévoir l'achat d'un paillason à l'entrée de la mairie, celui présent à l'entrée étant totalement dégradé.

CHAUFFAGE MAIRIE :

Monsieur le maire informe la mairie du caractère défectueux d'un chauffage de la mairie. Il présente le devis de l'entreprise Porte pour le remplacement du chauffage électrique d'un montant de 340€ HT soit 408€TTC.

FETES ET CEREMONIES :

Monsieur le Maire demande à ce que deux conseillers soit chargés de l'achat des boissons et de la nourriture lors des différentes manifestations de l'année. Nicole Chalandon, Georgette Verne et Marie-Hélène De Mari se portent volontaires pour assurer cette mission.

**Prochains Conseils Municipaux : jeudi 16 février à 20h30
Jeudi 02 mars à 20h30.**